



SEANCE du 20 juin 2022.

DELIBERATION 2022-19

Bi mila hogaita bi urtean ekainaren 20a, arratseko zazpi herri hortako kontseilua, behar bezala deitua, legeak agintzen duen kopuruan bildu da, bere bilkuren usaiako tokian, Xavier LACOSTE Jaunaren lehendakaritzapean, Auzapeza.

L'an deux mille vingt-deux, le 20 juin, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur LACOSTE Xavier, Maire.

Horziren/Présents : Xavier LACOSTE, Xalbat GOYTY, Antton DUHALDE, Pierre DURANGA, Betti ERROTABEHÉRE, Laurence MENDIBOURE, Pantxika MUSCARDITZ, Mathieu LAUGIER, Anne-Marie IDIEDER, Gaby ETCHEBEHÉRE, Bernadette ETCHEVERRY, William SISSOKHO.

Ez ziren hor / Absents : Lydie ETCHEGARAY, Jean-Michel JAUREGUY

Procuration : néant.

Biltzarraren idazkaria / Secrétaire de séance : Laurence MENDIBOURE

Nomenclature : 3.5

Objet : Autorisation de signature-Convention de servitude ENEDIS-Parcelles AB 343 et 44.

M. le Maire informe les conseillers que dans le cadre des travaux de création des appartements au cabinet médical et de l'installation des nouveaux compteurs dans le bâtiment afin d'améliorer la desserte et l'alimentation du réseau électrique, une convention de servitude relative aux parcelles AB 343 et AB 44 doit être signée entre l'entreprise ENEDIS et la Commune.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :

ACCEPTE que les parcelles AB 343 et AB 44 soient grevées d'une servitude à titre gratuit dans le cadre des travaux précités.

AUTORISE M. le Maire à signer avec ENEDIS la convention de servitude correspondante.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

Suprefeturar errezebitia Reçu en Sous-Préfecture	Herriko Etxean argitaratua Affiché en Mairie

Le Maire/Auzapeza
Xavier LACOSTE

Deia/Convocation : 16-06-2022
Kontseiluak / Conseillers en exercice 14
Hor zirenak / Présents : 12
Aide direnak / Votes pour : 12
Kontra direnak / Votes contre : 0
Abstentzioa / Abstentions : 0

